### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **REPUBLIQUE FRANCAISE**

# **DE LA COMMUNE HERGNIES** 59199

## Séance du 13 avril 2023

**DEPARTEMENT** 

NORD

et le 13 avril

Présents:

L'an

Date: 13/04/2023 à 19 heures 00

deux mille vingt trois

sous la présidence de : Jacques SCHNEIDER

DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER - Adjoints

Numéro: 2023-013

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Jean DANGLETERRE. Chantal

Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAK, Sandrine DUMONT, Antoine RICHARD, Christelle

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
27	18	25

### Date de la convocation

07/04/2023

Date d'affichage		
07/04/2023		

## Absents ayant donné pouvoir :

GALLIEZ - Conseillers Municipaux

Françoise GRARD qui donne pouvoir à Abel MERCIER Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Antoine RICHARD Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI Didier GODMEZ qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAK Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT Betty VREVIN qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

### Absents:

Laurent SIGUOIRT Virginie VAN VOOREN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023

le 20/04/2023

Vu le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 février 2023:

et publication,

du 20/04/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

ou notification

A la majorité par 22 voix pour, 2 oppositions (DOULIEZ Chantal et VREVIN Betty) et 1 abstention (SLATKOVIE Marie-pierre)

du

Mme DOULIEZ précisant que dans ce PV, il manque une de ses guestions sur les dépenses (précision : ENEDIS dépense obligatoire par la collectivité en charge de l'urbanisme)

Publication sur le site internet Le 07/06/2023

d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023 joint en annexe.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER